

Cote du document: EB 2016/LOT/P.14
Date: 3 novembre 2016
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de don à la République islamique de Mauritanie pour le Projet de développement de filières inclusives

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Philippe Rémy
Chargé de programme de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2629
courriel: p.remy@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Elena Pietschmann
Chargée d'appui au programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2782
courriel: e.pietschmann@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du projet	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectif de développement du projet	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du projet	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du projet	6
A. Coût du projet	6
B. Financement du projet	8
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	10
VII. Recommandation	10
Appendices	
I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	2

Sigles et acronymes

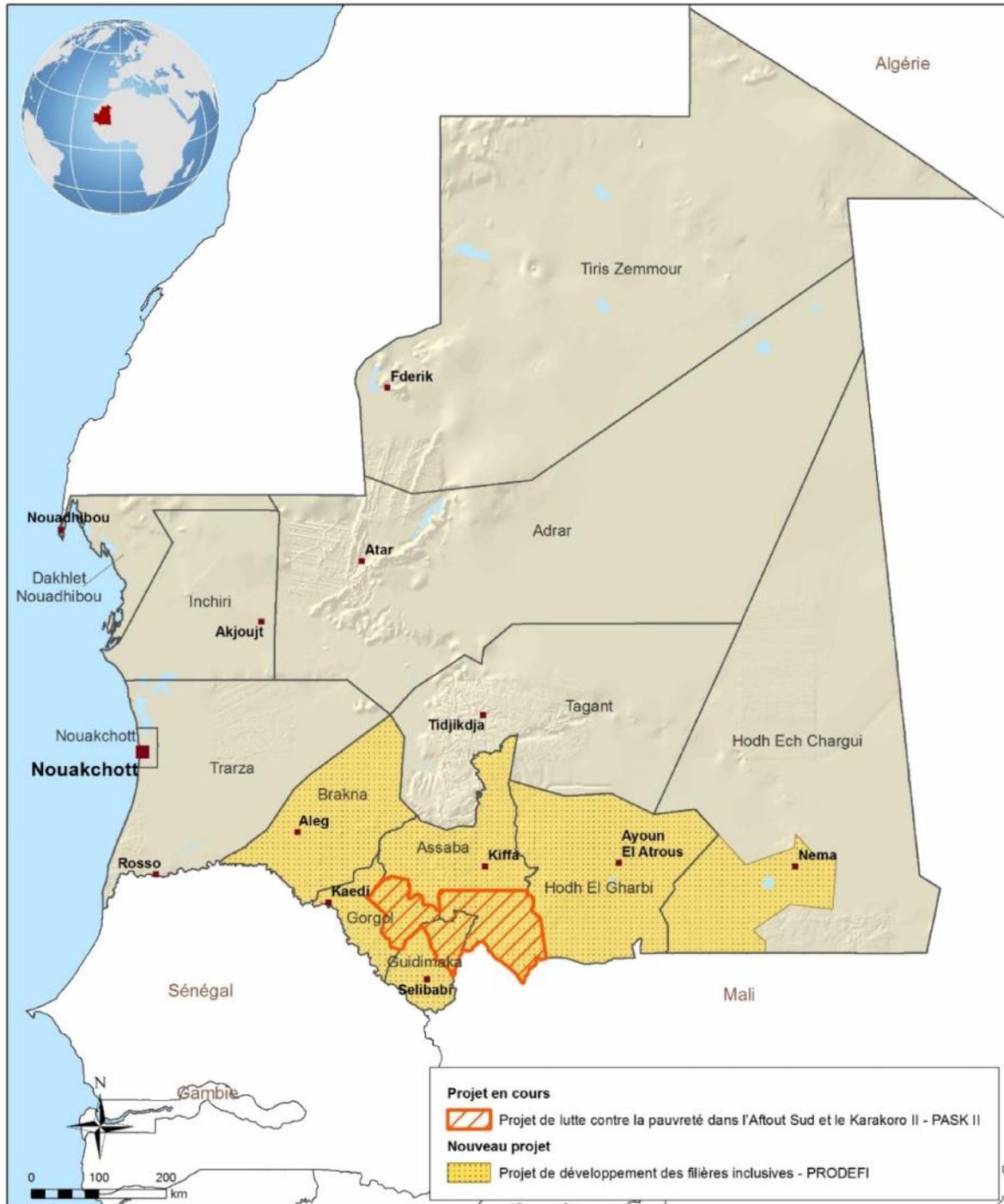
4P	Partenariats publics-privés-producteurs
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
CNP	Comité national de pilotage
GTF	Groupe de travail filière
PAM	Programme alimentaire mondial
PRODEFI	Projet de développement de filières inclusives
ProLPRAF	Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
S&E	Suivi-évaluation
UGP	Unité de gestion du projet

Carte de la zone du projet

République islamique de Mauritanie

Activités financées par le FIDA

Note de stratégie de pays



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 23-06-2016

République islamique de Mauritanie
Projet de développement de filières inclusives
Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Bénéficiaire:	République islamique de Mauritanie
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	45,2 millions d'USD
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	10,75 millions de DTS (équivalent approximativement à 15 millions d'USD)
Montant du don du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA:	4,3 millions de DTS (équivalent approximativement à 6 millions d'USD)
Contribution du gouvernement:	5 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	2,2 millions d'USD
Contribution du secteur privé:	2 millions d'USD
Déficit de financement:	Approximativement 15 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République islamique de Mauritanie pour le Projet de développement de filières inclusives, telle qu'elle figure au paragraphe 49.

Proposition de don à la République islamique de Mauritanie pour le Projet de développement de filières inclusives

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. La Mauritanie compte près de 4 millions d'habitants, dont environ 50% vivent de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (Banque mondiale, 2013). Le taux de croissance démographique annuel était de 2,8% en 2013. Le pays couvre 1 030 700 km², dont plus des deux tiers sont désertiques.
2. Durant la période 2005-2010, le secteur rural a contribué au PIB à hauteur de 25% en moyenne, dont 11% pour le sous-secteur de la production végétale, 9% pour le sous-secteur de l'élevage et 5% pour le sous-secteur de la pêche (Banque mondiale, 2016)¹. Durant la même période, la croissance moyenne annuelle du PIB lié au secteur primaire a été de 4,1% par an, avec d'importants écarts interannuels en raison de l'irrégularité des précipitations.
3. La Mauritanie est classée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure². Son indice de développement humain a progressé de 0,424 à 0,487 entre 2004 et 2014, mais reste encore inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, qui se situe à 0,502. Bien que plus de la moitié de la population vive en milieu rural, le pays connaît une urbanisation très rapide et sa population est très jeune: 44% des Mauritaniens ont moins de 15 ans³, 60% moins de 25 ans et seulement 5% ont plus de 60 ans.
4. L'incidence de la pauvreté rurale reste élevée, notamment dans le sud du pays. La proportion de la population mauritanienne définie comme pauvre est passée de 51% en 2000 à 47% en 2004, 42% en 2008 et 31% en 2014^{4,5}. Malgré ces progrès, ce pourcentage demeure élevé, notamment en milieu rural (où vivent 74% des pauvres) et dans le sud du pays où 44,4% de la population rurale est encore en dessous du seuil de pauvreté contre 16,7% en milieu urbain⁶.
5. La situation alimentaire et nutritionnelle de la population mauritanienne est préoccupante. D'après la dernière enquête de suivi de la sécurité alimentaire de 2015, conduite par le Commissariat à la sécurité alimentaire avec l'appui du Programme alimentaire mondial (PAM), 23,8% des ménages mauritaniens sont en situation d'insécurité alimentaire, en particulier dans la frange sud agropastorale du pays. L'insécurité alimentaire permanente explique les forts taux de malnutrition chronique notés chez les enfants de moins de 5 ans, qui sont supérieurs à 20% au

¹ Indicateurs du développement dans le monde.

² Banque mondiale, octobre 2015.

³ PAM, Enquête sur la sécurité alimentaire des ménages en Mauritanie (ESAM), juillet 2009.

⁴ Ces taux de pauvreté sont basés sur un seuil estimé en termes réels à 169 445 MRO aux prix harmonisés en 2014.

⁵ Banque mondiale, octobre 2015.

⁶ Ministère des affaires économiques et du développement, Profil national de la pauvreté en Mauritanie. Version provisoire. Juin 2015.

niveau national⁷, alors que la malnutrition aiguë touche 14% des enfants^{8,9}.

6. Les filières locales sont concurrencées par les importations. La Mauritanie importe en moyenne 60% des produits alimentaires de base consommés dans le pays. Seule la demande de viande rouge et de poisson est couverte par la production nationale tandis que les deux tiers des céréales consommées sont importées. Les importations de produits maraîchers, principalement en provenance du Maroc et d'Europe, sont en augmentation depuis 2010. Malgré des investissements substantiels dans les aménagements rizicoles, le volume des importations de riz demeure élevé. La consommation de sucre et d'huile, quant à elle, est totalement tributaire des importations. Une prise en compte de la demande est ainsi essentielle avant toute intervention sur la production visant la diminution de la dépendance alimentaire du pays. Cette approche par la demande est d'autant plus importante que l'expérience du Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières (ProLPRAF), précédent projet cofinancé par le FIDA, a montré que les marchés locaux peuvent être rapidement saturés.
7. La Mauritanie est l'un des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Sur la base de l'indicateur de performance environnementale de 2010, le pays se classe en 161^e position sur 163 pays. Le changement climatique amplifie d'une part les risques naturels (sécheresses et inondations périodiques), les risques de rupture des réseaux qui en découlent et les effets de l'anthropisation. Il réduit également la productivité et la qualité de la biomasse, ce qui a une incidence néfaste sur les pâturages et les produits forestiers non ligneux. Les fortes températures constituent également un obstacle à la conservation des produits.
8. Le secteur financier mauritanien est relativement modeste en taille et peu développé en milieu rural: avec environ 15 000 membres, soit 0,4% de la population, et 1,7 million d'USD d'encours d'épargne¹⁰, la couverture des caisses rurales demeure restreinte. La faible densité démographique et la faible capitalisation des populations rurales, et a fortiori de leurs caisses, sont des obstacles à l'inclusion financière dans les filières.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

9. Dans un contexte national caractérisé par des niveaux de pauvreté et de malnutrition élevés, une faible compétitivité des filières, une forte dépendance des importations et des phénomènes climatiques accentuant la paupérisation de la population, le Projet de développement de filières inclusives (PRODEFI) met à profit et reproduit à plus grande échelle les expériences du FIDA en Mauritanie mais aussi dans la sous-région, moyennant l'adoption d'une approche de lutte contre la pauvreté reposant sur l'appui à des filières inclusives. La logique d'intervention du PRODEFI s'inscrit dans le droit fil des politiques et stratégies nationales (Stratégie de développement du secteur rural, Plan national de développement agricole, Stratégie nationale de sécurité alimentaire, Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques) et de la Note de stratégie de pays du FIDA. Elle s'appuie également sur l'expérience des partenaires techniques et financiers présents en Mauritanie, en particulier l'Union européenne, le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
10. Le ProLPRAF a montré que l'accès aux marchés est déterminant pour la sécurité alimentaire des populations pauvres. Il a identifié des filières favorables aux pauvres et présentant un fort potentiel nutritif, dans lesquelles les populations vulnérables et les femmes en particulier peuvent s'insérer à travers des partenariats avec le secteur

⁷ Seuil de criticité selon l'Organisation mondiale de la santé.

⁸ Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie SMART, Mauritanie, Ministère de la santé et UNICEF. Juin 2015.

⁹ Rapport 2015 sur la nutrition mondiale, IFPRI.

¹⁰ Rapports annuels de la Banque centrale et entretiens pendant les missions de formulation.

privé, et bénéficier ainsi de la valeur ajoutée créée avec l'appui du projet, au niveau des maillons de la production, de la transformation, du transport et de la commercialisation. La promotion d'instances de concertation sur les politiques entre le gouvernement et les principaux acteurs des filières favorisera l'instauration d'un environnement favorable à la promotion de la production locale.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

11. Le PRODEFI sera mis en œuvre dans les wilayas (régions) du Sud du pays – Brakna, Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Hodh Ech Charghi. Dans ces six wilayas, l'intervention se fera de manière localisée et par étape. Dans une première phase, au niveau de chaque filière, le projet interviendra autour de marchés où les réalisations du ProLPRAF doivent être renforcées. Dans un deuxième temps, le PRODEFI procédera à un élargissement progressif de sa zone d'activité dans les six wilayas.

B. Objectif de développement du projet

12. L'objectif global du PRODEFI est "d'améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier) dans la zone d'intervention". Son objectif de développement est "d'inclure les ruraux pauvres, dont les femmes et les jeunes, dans des filières rémunératrices et résilientes". Le PRODEFI contribuera directement à la réalisation des objectifs de la Stratégie de développement du secteur rural, du Plan national de développement agricole et du Programme d'action national d'adaptation.
13. Le projet ciblera 42 600 bénéficiaires directs et 243 000 bénéficiaires indirects, essentiellement des producteurs et d'autres acteurs en amont et en aval des filières. Dans un premier temps, quatre filières ont été retenues sur la base des résultats du ProLPRAF et de leur potentiel de réduction de la pauvreté: le maraîchage, l'aviculture, le lait de chèvre et les produits forestiers non ligneux. Durant la seconde phase, il est prévu que le PRODEFI intervienne sur de nouvelles filières, en fonction du résultat des études de marché menées durant la première phase. Une opération pilote sur la pêche continentale sera conduite dès le démarrage du projet autour du lac de Fom Gleita.

C. Composantes/résultats

14. Le projet s'articulera autour des trois composantes ci-après.
15. Composante 1: Dynamisation des filières et développement de partenariats public-privé-producteurs (4P) favorables aux pauvres. L'effet escompté est que des groupes de travail filière (GTF) et des partenariats soutiennent le développement des filières et les intérêts des producteurs pauvres. À cette fin, le projet: i) renforcera et reproduira à plus grande échelle les activités des GTF entreprises dans le cadre du ProLPRAF; ii) favorisera la mise en adéquation de l'offre et de la demande ainsi que la mise en place de filières plus performantes et plus inclusives à travers la capitalisation des producteurs, la bancarisation des acteurs, la formalisation des échanges commerciaux et la facilitation de partenariats entre acteurs, allant de simples arrangements contractuels à des partenariats de type 4P; et iii) facilitera l'accès aux marchés grâce à des aménagements structurants.
16. Composante 2: Développement et promotion de modèles de production. L'effet escompté est que les bénéficiaires adoptent des modèles de production résilients, sensibles aux enjeux nutritionnels et orientés vers le marché. À cette fin, le projet appuiera: i) des modèles de production compétitifs programmés pour répondre à la demande du marché, aux contrats et aux 4P facilités dans le cadre de la première composante; et ii) la mise à disposition de services de formation et d'appui-conseil associés à ces modèles de production (éducation nutritionnelle, conseil agricole, formation des jeunes, alphabétisation fonctionnelle).

17. Dans le cadre de ces activités, le financement octroyé au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) permettra de mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique en facilitant le recours à l'énergie solaire – de la production au stockage et à la transformation des produits – et la promotion de techniques de gestion durable des ressources naturelles (eau, pâturages, ressources végétales particulièrement importantes dans la filière produits forestiers non ligneux).
18. Composante 3: Coordination, suivi-évaluation (S&E), gestion des savoirs. À ce titre, seront financés: i) la cellule de coordination et de gestion du projet, basée à Nouakchott; ii) le fonctionnement de deux cellules de gestion opérationnelle du projet, basées à Kaedi et Kiffa; iii) le pool d'assistance technique et financière, sur la base d'un partage des coûts avec le Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro II; et iv) des activités de pilotage stratégique et technique ainsi que le S&E, la gestion des savoirs et la communication.

III. Exécution du projet

A. Approche

19. La logique d'intervention adoptée dans le cadre du PRODEFI est de reproduire à plus grande échelle les acquis positifs du ProLPRAF tout en les renforçant, en les complétant et en les intégrant dans les stratégies nationales par le biais d'une concertation élargie et systématique. Le projet adoptera une approche filière axée sur la demande des marchés. Il soutiendra les acteurs intervenant dans les filières, au niveau individuel et collectif ainsi que leur concertation. Dans le cadre de la première composante, les acteurs bénéficieront d'une assistance en termes d'organisation et de concertation pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande. Les interventions consisteront à renforcer les capacités des différents acteurs en matière d'organisation, de gouvernance et de leadership. Le projet favorisera la contractualisation entre acteurs, en priorité les producteurs et les promoteurs privés de projets innovants. Dans le cadre de la deuxième composante, le projet, moyennant le développement de modèles de production basés sur la demande de marché définie dans la composante 1, favorisera l'accroissement de la productivité agricole et la transformation en offrant des appuis aux producteurs, l'accent étant mis sur la viabilité financière, l'amélioration de la nutrition et l'adaptation au changement climatique.
20. De plus, afin de gagner en efficience, le projet adoptera une démarche de "faire-faire" avec l'appui d'opérateurs nationaux et internationaux expérimentés et de bureaux d'études; des partenariats opérationnels seront promus avec d'autres partenaires techniques et financiers, la société civile et le secteur privé pour la mise en œuvre des activités.

B. Cadre organisationnel

21. La tutelle technique du PRODEFI sera confiée à la Direction des stratégies, de la coopération et du suivi-évaluation (DSCSE) du Ministère de l'agriculture, avec un lien technique au niveau des Départements en charge des filières ciblées dans le projet (élevage, pêche, environnement). La contribution du gouvernement au projet sera inscrite sur le budget du Ministère de l'économie et des finances. Le Comité national de pilotage (CNP) relèvera de la Direction des investissements publics et de la coopération économique du Ministère de l'économie et des finances. Par ailleurs, la participation des représentants des responsables des GTF sera essentielle pour faciliter la concertation sur les politiques autour de la promotion des filières. On pourrait envisager que le même CNP pilote les autres projets du programme FIDA en Mauritanie.

22. En ce qui concerne la coordination du programme, une équipe, établie à Nouakchott, sera responsable du pilotage opérationnel et stratégique du projet, avec pour mission d'animer et de soutenir le travail des antennes d'une part, et d'autre part de faciliter la concertation sur les politiques relatives au développement des filières au niveau national.
23. Deux cellules de gestion opérationnelle, mises en place à Kaédi et à Kiffa et placées sous la responsabilité directe du coordonnateur de projet, seront chargées de mettre en œuvre le projet. Chaque cellule sera administrée par un chef d'antenne, basé respectivement à la Délégation de l'agriculture à Kiffa et à la Délégation de l'élevage à Kaédi. Les deux antennes seront appuyées par un chef d'antenne adjoint et bénéficieront des services d'un assistant en S&E (qui apportera un appui au suivi des marchés, des aspects relatifs au ciblage, à l'égalité des sexes, aux jeunes et à la nutrition), d'un responsable financier, d'un secrétariat et de chauffeurs. Des ressources (espaces de travail) seront mises en commun avec les Délégations régionales.
24. Dans la perspective de la mise en place progressive d'une approche programme au niveau du portefeuille du FIDA en Mauritanie, un pool d'assistance technique et financière conjoint offrira un appui aux deux projets du portefeuille. Dans cet esprit, l'Unité de gestion de PRODEFI (UGP) sera logée dans des locaux communs à l'antenne de Nouakchott du PASK II.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

Planification

25. Les activités du PRODEFI seront présentées chaque année sous la forme d'un programme de travail et budget annuel (PTBA), préparé sur la base des besoins des acteurs au sein des filières identifiées avec l'appui des GTF et soutenues par les plans annuels d'action. Recueillis de manière façon participative, les besoins exprimés au niveau local seront consolidés par les wilayas avec l'appui des antennes de gestion opérationnelles concernées. Ces programmes de travail seront soumis à la validation des comités techniques de pilotage, puis consolidés par l'équipe de coordination du projet dans un PTBA national qui sera transmis pour commentaires au Ministère de l'agriculture, puis approuvé par le CNP avant d'être envoyé au FIDA pour avis de non objection.

Suivi-évaluation

26. Le système de S&E du PRODEFI sera établi afin de fournir les informations et les analyses utiles pour le pilotage de l'exécution du projet et prévoir les ressources humaines et financières suffisantes à la mise en œuvre. Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, ses effets et son impact sur les groupes cibles. Il renseignera aussi une liste restreinte d'indicateurs relatifs au Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), aux incidences du changement climatique (financement ASAP) et à la nutrition.
27. Le système sera participatif; les principales parties prenantes du S&E seront les GTF, les partenaires d'exécution et les prestataires de services. Des enquêtes socioéconomiques de référence seront réalisées par des prestataires externes en début et en fin de projet et seront renforcées par une étude sur le thème problématique hommes-femmes et pauvreté qui sera conduite sur la base de l'Indice d'autonomisation de la femme en agriculture.

Apprentissage et gestion des savoirs

28. Une stratégie de gestion des savoirs sera développée dans le cadre du PRODEFI. L'approche consistera à créer une chaîne de valeur entre le S&E, les savoirs et la communication en vue de collecter, traiter, documenter, valoriser et diffuser à large échelle, sous de multiples supports et avec l'aide des nouvelles technologies, les

données et les informations générées par les activités sur le terrain. Les enseignements tirés seront communiqués via le site web du PRODEFI et lors des différents ateliers nationaux et internationaux.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

Gestion financière

29. Dès le démarrage, le PRODEFI bénéficiera d'un accompagnement fiduciaire en faveur d'une dynamique de gestion prévisionnelle, qui fera l'objet d'un examen et d'un appui lors des missions de supervision.

Flux de fonds

30. Pour faciliter les décaissements, un compte désigné libellé en dollars des États-Unis sera ouvert par le bénéficiaire, au nom du projet, auprès de la Banque centrale de Mauritanie. La Commission nationale de contrôle des pesticides (CNCP) ouvrira trois comptes courants libellés en Ouguiya mauritaniens (UM) (les comptes d'opérations) dans les deux villes où seront basées les antennes du PRODEFI ainsi qu'à Nouakchott, siège de la CNCP. Des coûts de démarrage, dont le montant et les catégories seront précisés lors des négociations avec le gouvernement, sont prévus dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement du PRODEFI. L'engagement et le paiement de ces dépenses seront soumis par le Gouvernement mauritanien à l'avis de non-objection du FIDA sur la base d'un PTBA détaillé.

Audit

31. Le projet disposera d'une fonction de contrôle interne dont les activités reposeront sur un plan annuel défini par le contrôleur interne. De plus un audit global du projet, conduit dans le respect des normes internationales en la matière, sera réalisé chaque année par consultation d'une liste restreinte de cabinets ayant une expérience avérée dans l'audit des comptes des projets ou programmes financés par le FIDA.

Passation des marchés

32. Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le FIDA seront passés conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire, sous réserve que celle-ci soit compatible avec les directives du FIDA en la matière. Les procédures relatives aux contrats inférieurs au seuil de compétence des commissions sectorielles seront détaillées dans le manuel fiduciaire du PRODEFI.

E. Supervision

33. La supervision du projet et l'administration du financement seront assurées directement par le FIDA.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

34. Le coût total du projet, qui sera mis en œuvre sur huit ans, s'élève à 45,2 millions d'USD, dont 4,2 millions d'USD au titre des imprévus physiques et financiers et 41,0 millions d'USD au titre des coûts de base, répartis comme suit: 18,3 millions d'USD pour la composante 1 (45%), 16,9 millions d'USD pour la composante 2 (41%) et 5,8 millions d'USD pour la composante 3 (14%).

Tableau 1

Coût du projet par composante et par source de financement

(en milliers d'USD)

Composante	FIDA		FIDA ASAP		Autres cofinanceurs (Déficit)		Privés		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Dynamisation des filières et développement des 4P														
1. Professionnalisation des acteurs et pilotage des filières	1,1	43,1	-	-	1,1	43,1	-	-	-	-	0,4	13,8	2,6	5,8
2. Initiatives de contractualisation et de partenariats entre acteurs des filières	2,5	25,4	1,0	10,6	2,5	25,4	2,0	21,0	1,4	13,9	0,4	3,6	9,7	21,5
3. Aménagements structurants d'accès aux marchés	3,3	41,5	-	-	3,3	41,5	-	-	0,4	4,6	1,0	12,5	7,9	17,5
Total partiel	6,9	34,0	1,0	5,1	6,9	34,0	2,0	10,1	1,7	8,5	1,7	8,4	20,2	44,7
B. Développement et promotion de modèles de production														
1. Modèles de production et de transformation	4,2	26,3	4,8	30,0	4,2	26,2	0,0	-	0,5	2,8	2,3	14,6	15,9	35,3
2. Appui-conseil et offre de services	1,2	43,0	-	-	1,2	43,0	-	-	-	-	0,4	14,0	2,8	6,1
Total partiel	5,4	28,8	4,8	25,6	5,4	28,7	0,0	-	0,5	2,4	2,7	14,6	18,7	41,4
C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs														
1. Coordination et gestion	2,3	46,2	-	-	2,3	46,2	-	-	-	-	0,4	7,6	4,9	10,8
2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	0,5	36,4	0,2	13,6	0,5	36,4	-	-	-	-	0,2	13,7	1,4	3,1
Total partiel	2,8	44,0	0,2	3,0	2,8	44,0	-	-	-	-	0,6	9,0	6,3	13,9
Total	15,0	33,2	6,0	13,3	15,0	33,2	2,0	4,5	2,2	4,8	5,0	11,0	45,2	100,0

B. Financement du projet

35. Le PRODEFI, dont le coût total s'élève à 45,2 millions d'USD, sera financé par: i) le FIDA, à hauteur de 21 millions d'USD (46,5% du coût total), sous la forme d'un don de 15 millions d'USD au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette pour le cycle 2016-2018 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), et d'un don de 6 millions d'USD au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP); ii) les partenaires privés, à hauteur de 2 millions d'USD (4,5%); iii) le Gouvernement mauritanien, à hauteur de 5 millions d'USD (11%); et iv) les bénéficiaires, à hauteur de 2,2 millions d'USD (4,8%). Le déficit de financement, soit 15 millions d'USD, sera couvert par d'autres sources de financement. Dans le cas contraire, il sera couvert par une seconde tranche de financement du FIDA au titre du prochain cycle SAFP (2019-2021), sous réserve de la disponibilité des ressources pour ledit cycle d'allocation et de l'approbation par le Conseil d'administration.

Tableau 2

Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement (en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	FIDA SAFP		FIDA ASAP		Autres cofinanceurs (Déficit)		Privés		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Dépenses d'investissement														
A. Travaux	4,9	36,8	1,2	8,9	4,9	36,7	0,0	-	0,7	5,6	1,6	12,0	13,3	29,3
B. Véhicules	0,1	30,2	-	-	0,1	28,9	0,0	0,6	0,0	0,3	0,1	40,0	0,3	0,7
C. Équipements & matériel	0,3	19,1	0,3	21,9	0,3	18,8	0,0	0,1	0,0	0,1	0,6	40,0	1,4	3,2
D. Formations & ateliers	2,4	37,7	0,7	10,5	2,4	37,7	-	-	-	-	0,9	14,0	6,4	14,1
E. Consultations	1,4	40,6	0,2	7,0	1,4	40,6	-	-	-	-	0,4	11,9	3,5	7,7
F. Biens, services & intrants	2,7	27,6	2,6	25,8	2,7	27,6	0,1	1,0	0,5	4,7	1,3	13,2	9,9	22,0
G. Dons et subventions	1,5	21,4	1,0	15,0	1,5	21,4	1,9	28,3	1,0	13,9	0,0	-	6,9	15,2
Total dépenses d'investissement	13,3	31,9	6,0	14,4	13,3	31,8	2,0	4,9	2,2	5,2	4,9	11,8	41,7	92,1
II. Dépenses de fonctionnement														
A. Salaires & indemnités	1,6	50,0	-	-	1,6	50,0	-	-	-	-	-	-	3,3	7,3
B. Fonctionnement	0,1	35,0	-	-	0,1	35,0	-	-	-	-	0,1	30,0	0,3	0,6
Total dépenses de fonctionnement	1,7	48,9	-	-	1,7	48,9	-	-	-	-	0,1	2,2	3,6	7,9
Total	15,0	33,2	6,0	13,3	15,0	33,2	2,0	4,5	2,2	4,8	5,0	11,0	45,2	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

36. Les analyses financières menées sur les 4P et les modèles de production montrent que les investissements seront rentables, avec des taux de rentabilité interne (TRI) plus élevés que le coût d'opportunité du capital et une valeur actuelle nette (VAN) positive. En lien avec les hypothèses formulées dans le cadre logique, le TRI global du projet est de 20,5% et la VAN générée serait de 19,6 millions d'USD. L'analyse économique prend en compte tous les bénéfices agrégés des modèles de production, des 4P, les cobénéfices environnementaux et les avantages dérivant des pistes. L'analyse de sensibilité montre, dans tous les scénarios, des résultats robustes avec différents niveaux de risques.

D. Durabilité

37. La durabilité des résultats du PRODEFI sera assurée par: i) la prise en compte des exigences du marché et de la rentabilité des investissements dans les filières; ii) le renforcement et la participation progressive d'acteurs institutionnels (GTF, institutions étatiques, centres de recherche) et économiques (entrepreneurs, société

de parrainage) durablement ancrés dans le développement des filières;
 iii) l'impulsion d'une dynamique de capitalisation des producteurs à travers l'épargne comme préalable aux investissements; et iv) la promotion de modèles productifs résilients au changement climatique et d'investissements ayant des externalités environnementales positives, ainsi que des coûts d'exploitation réduits grâce à un financement complémentaire ASAP du FIDA.

E. Identification et atténuation des risques

38. Le niveau de risque du PRODEFI est jugé moyen. Les risques les plus probables et les plus sévères sont les risques systémiques liés au contexte macroéconomique (concurrence des importations), aux aléas climatiques, à la faiblesse de l'offre nationale en termes de prestation de services et aux capacités techniques et managériales limitées pour la mise en œuvre du programme de pays. Ces risques seront atténués grâce à une majeure implication dans la concertation sur les politiques en faveur de filières inclusives, au financement de mesures d'adaptation et au recours au faire-faire.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

39. Le projet est conforme aux stratégies, principes et outils du FIDA dans le domaine de la finance rurale et du financement des filières ainsi que dans celui de l'égalité des sexes. Il s'inscrit dans le droit fil de la stratégie du FIDA concernant le changement climatique (2010), en particulier l'objectif visant à promouvoir les approches innovantes pour aider les petits producteurs, femmes et hommes, à mieux s'adapter au changement climatique.
40. Le PRODEFI se classe dans la catégorie B dans la mesure où il ne devrait pas avoir d'impact négatif majeur en matière environnementale et sociale; en termes de vulnérabilité climatique, il a été jugé modéré du fait de l'intégration de la dimension adaptation dans l'ensemble de ses activités. Le projet inclut par ailleurs un ensemble de technologies et d'approches destinées à éviter les émissions de gaz à effet de serre et à stocker le carbone.

B. Alignement et harmonisation

41. Le projet s'aligne pleinement sur les objectifs de la Stratégie de développement du secteur rural, dont l'une des cinq orientations stratégiques est "le développement de filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois permanents et de revenus incitatifs en prenant appui sur des mécanismes structurés de concertation et de gestion efficace des filières au bénéfice des organisations des acteurs des filières". De plus, il est en parfaite harmonie avec le Plan national de développement agricole - II qui porte sur "la promotion de la compétitivité des filières agricoles". La récente mise en place de la Direction des filières au niveau du nouveau Ministère de l'élevage souligne l'importance accordée aux filières dans le paysage institutionnel mauritanien.
42. Concernant la nutrition, un Plan d'action intersectoriel de la nutrition a été rédigé dans le cadre de l'initiative du Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (Partenariat REACH) avec le soutien de l'UNICEF, de l'Organisation mondiale de la santé, de la FAO et du PAM. Un Plan stratégique national et multisectoriel de nutrition (2016-2025) est également en voie d'achèvement. Le PRODEFI s'inscrira dans la mise en œuvre de ce plan stratégique.
43. Dans le domaine du changement climatique, la Mauritanie a préparé en 2015 une Contribution prévue déterminée au niveau national à l'occasion de la 21^e Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le PRODEFI contribuera à la mise en œuvre des priorités nationales à travers son soutien à la petite irrigation et à la régénération des couverts végétaux.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

44. Un certain nombre d'innovations et de bonnes pratiques introduites par le ProLPRAF seront reproduites à plus grande échelle dans le cadre du présent projet, notamment:
- i) l'approche filière répondant à la demande des marchés, à travers la concertation des acteurs au sein des GTF. L'état des lieux des GTF réalisé lors de la conception du projet ainsi que les enseignements tirés du ProLPRAF ont permis d'identifier de façon rigoureuse des appuis à plus grande échelle au niveau de la gouvernance des GTF, de leur organisation, de leur capacité de sensibilisation, de leur leadership et de la représentation des jeunes;
 - ii) les initiatives 4P entreprises durant la dernière année d'exécution du ProLPRAF, qui servent de modèle de développement pour les initiatives 4P du PRODEFI;
 - iii) la capitalisation des petits producteurs à travers l'épargne, modèle CECI pilote testé par Catholic Relief Services en Mauritanie et dont les résultats prometteurs justifient une reproduction de l'initiative à plus grande échelle;
 - iv) l'appui aux associations communautaires pour la gestion concertée des ressources naturelles et des produits forestiers non ligneux.

D. Participation à l'élaboration des politiques

45. Le PRODEFI appuiera les fédérations de GTF et les interprofessions dans leur processus de concertation sur les politiques avec le gouvernement au profit de l'amélioration de l'environnement économique des filières. Les échanges porteront notamment sur: i) les politiques de promotion de filières inclusives; ii) la promotion des produits locaux; iii) la mise en œuvre de la législation sur les coopératives et les autres organisations professionnelles; iv) la politique commerciale et tarifaire. Ce processus de concertation débouchera sur des propositions concrètes, comme les normes sanitaires et de qualité des produits des filières, visant à améliorer les législations nationales et leur application, ou sur les opportunités de marché susceptibles de favoriser l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Dans ce cadre, le projet travaillera avec les autres intervenants dans le domaine de l'appui institutionnel et de la concertation sur les politiques afin d'assurer la bonne coordination des interventions.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

46. Un accord de financement entre la République islamique de Mauritanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au Bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
47. La République islamique de Mauritanie est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
48. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

49. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République islamique de Mauritanie un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, d'un montant équivalant à dix millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10,75 millions de DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République islamique de Mauritanie un don au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne d'un montant équivalant à quatre millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (4,3 millions de DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié: "Projet de Développement des Filières Inclusives (PRODEFI)"

(Négociations conclues le 26 octobre 2016)

Numéro du don: [introduire le numéro]

Numéro du don ASAP: [introduire le numéro]

Nom du Projet: Projet de Développement des Filières Inclusives (PRODEFI) ("le Projet ")

La République Islamique de Mauritanie ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) ("le Fonds fiduciaire ASAP")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

PREAMBULE

ATTENDU QUE le Bénéficiaire a sollicité auprès du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE, lors de sa cent cinquième session, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la proposition de création du Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA aux fins du financement, sous formes de dons, d'éléments de portefeuille des projets et programmes financés par le FIDA, en vue de renforcer la capacité d'adaptation des petits paysans au changement climatique dans les cinq domaines correspondant aux principaux résultats du programme ASAP;

ATTENDU qu'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds ainsi que le Fonds fiduciaire ASAP ont accepté d'accorder un don et un don ASAP au Bénéficiaire pour contribuer au financement du Projet conformément aux modalités et conditions dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds et le Fonds fiduciaire ASAP accordent au Bénéficiaire respectivement un don et un don ASAP ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. A. Le montant du don du Fonds est de dix millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 750 000 DTS).

B. Le montant du don du Fonds fiduciaire ASAP est de quatre millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (4 300 000 DTS).

2. L'exercice financier débute le 1er janvier et se clôture le 31 décembre.

3. Le Bénéficiaire ouvrira deux (02) comptes désignés libellés en dollars des États-Unis d'Amérique (USD) au nom du Projet auprès de la Banque Centrale de Mauritanie destinés à recevoir les fonds provenant du don du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP.

4. Le Bénéficiaire ouvrira en outre un compte en dollars des États-Unis d'Amérique (USD) au nom du Projet aux fins de recevoir l'avance des coûts de démarrage.

5. Le Bénéficiaire ouvrira en outre trois (03) comptes d'opérations libellés en Ouguiya Mauritaniens (UM) logés dans les deux villes accueillant les antennes du PRODEFI, Kaédi et Kiffa, ainsi qu'à Nouakchott au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

6. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant en Ouguiya équivalent à cinq millions de dollars des États-Unis d'Amérique (5 000 000 USD) correspondant à la prise en charge de l'ensemble des droits de douane, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture (MA).

2. La date d'achèvement du Projet est fixée au huitième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du don du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP ainsi que la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) Les deux comptes désignés et les trois comptes d'opérations ont été ouverts;
- b) Le Comité national de Pilotage (CNP) et l'UGP ont été créés par arrêtés ministériels;
- c) Le personnel clé (le coordonnateur du Projet, l'expert en finance et en gestion des petites et moyennes entreprises, les deux chefs d'antenne, le responsable administratif et financier, le responsable de suivi-évaluation, et le comptable) ont été recrutés conformément aux dispositions du présent accord; et
- d) Le manuel d'opérations, préparé avec le personnel clé et l'appui de l'assistance technique internationale mobilisée pendant la formulation du PRODEFI, ainsi que le manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés ont été finalisés par l'UGP et approuvés par le Fonds.

2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'Economie et des Finances
Ministre en charge de l'Economie et des Finances
B.P. 238
Nouakchott, Mauritanie

Tel: +222 45253080

Fax: +222 45253335

Pour le Fonds et le Fonds ASAP:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

FONDS FIDUCIAIRE POUR LE PROGRAMME
D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Kanayo F. Nwanze
Président
En sa qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire pour le
Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP)

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Zone du Projet. Le PRODEFI est mis en œuvre dans les Wilaya (régions) du Sud du pays – Brakna, Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Hodh Ech Charghi (dans 3 Moughataas: Nema, Tembedra et Djiguenni). L'intervention se fait de manière localisée et séquencée, avec dans une première phase, au niveau de chaque filière, des interventions autour de marchés où des réalisations du précédent "Programme de Lutte contre la Pauvreté par l'Appui aux Filières" (ProLPRAF) sont à renforcer. Dans un deuxième temps, le PRODEFI procède à un élargissement progressif de ses activités sur cette zone d'intervention.

2. Population cible. Le projet cible 42,600 bénéficiaires directs et 243,000 bénéficiaires indirects constitués essentiellement de producteurs et des autres acteurs en amont et aval des filières. Les jeunes et les femmes en particulier sont ciblés. Quatre filières ont été retenues sur la base des résultats du ProLPRAF et de leur potentiel pro-pauvre: le maraîchage, l'aviculture, le lait de chèvre et les produits forestiers non ligneux. Le PRODEFI prévoit d'intervenir sur de nouvelles filières durant sa seconde phase en fonction des études de marché menées durant la première phase. Une opération pilote sur la pêche continentale est menée dès le démarrage de PRODEFI autour du lac de Fom Gleita.

3. Objectif global. L'objectif global du Projet est d'améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres dans ses zones d'intervention.

4. Objectif spécifique. L'objectif spécifique du Projet est d'inclure les ruraux pauvres dont les femmes et les jeunes dans des filières rémunératrices et résilientes.

5. Composantes. Le Projet s'articule autour des composantes suivantes:

Composante 1: Dynamisation des filières et développement de Partenariats publics-privés-producteurs (4P) favorables aux pauvres

La composante 1 a pour effet attendu que des groupes de travail filières et des partenariats soutiennent le développement des filières et les intérêts des producteurs pauvres. A cette fin, le Projet va: i) renforcer et opérer une mise à l'échelle organisationnelle des activités des Groupes de Travail Filière (GTF) initiées par le ProLPRAF afin qu'ils remplissent leur rôle d'analyse, de dialogue politique, de programmation des activités de la filière et d'appui à la contractualisation; ii) promouvoir la mise en adéquation de l'offre et de la demande ainsi que des filières plus performantes et plus inclusives à travers la capitalisation des producteurs, la bancarisation des acteurs, la formalisation des échanges commerciaux et la facilitation de partenariats entre acteurs, allant de simples arrangements contractuels à des partenariats de type 4P; et iii) faciliter l'accès aux marchés à travers des aménagements structurants.

Composante 2: Développement et promotion de modèles de production

La composante 2 a pour effet attendu que des modèles de production résilients, sensibles aux enjeux nutritionnels et orientés vers le marché sont adoptés par les bénéficiaires. Pour ce faire, le Projet soutient: i) des modèles de production compétitifs programmés pour répondre à la demande du marché, aux contrats et

aux 4P facilités dans la composante 1; et ii) la mise à disposition de services de formation et d'appui-conseil associés à ces modèles de production (éducation nutritionnelle, conseil agricole, formation des jeunes, alphabétisation fonctionnelle).

Dans le cadre de ces activités, le financement ASAP permet de mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique en facilitant le recours à l'énergie solaire depuis la production jusqu'au stockage et à la transformation des produits, et la promotion de techniques de gestion durable des ressources naturelles (eau, pâturages, ressources végétales particulièrement importantes dans la filière Produits Forestiers Non Ligneux (PNFL)).

Composante 3: Coordination, suivi-évaluation, gestion des savoirs

La composante 3 finance: i) la coordination et la gestion du Projet basée à Nouakchott; ii) le fonctionnement de deux cellules de gestion opérationnelle du Projet, basées à Kaedi et Kiffa; iii) le pool d'assistance technique et financière (PATF) à coûts partagés avec le Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakaro (PASK-II); et iv) les activités de pilotage stratégique et technique ainsi que le suivi-évaluation, la gestion des savoirs et la communication.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. MISE EN OEUVRE DU PROJET

1. Approche. L'approche de PRODEFI est de mettre à l'échelle sur sa zone d'intervention les acquis positifs du ProLPRAF tout en les renforçant, en les complétant et en les intégrant dans les stratégies nationales par l'intermédiaire d'un dialogue politique élargi et systématisé. Le Projet suit une approche filière axée sur la demande des marchés. Le Projet soutient les acteurs impliqués dans la filière, à un niveau individuel, collectif et concerté. Dans la première composante du Projet, les acteurs sont appuyés au niveau de l'organisation et de la concertation pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande. Les interventions consisteront à renforcer les capacités organisationnelles, de gouvernance et de leadership des différents acteurs. Le Projet promeut la contractualisation entre acteurs, en priorité les producteurs et les promoteurs privés de projets innovants. Dans la deuxième composante, par le développement de modèles de production en fonction de la demande de marché définie dans la composante 1, le Projet facilite l'augmentation de la productivité agricole et la transformation en offrant des appuis aux producteurs avec un souci de durabilité financière, d'amélioration de la nutrition et d'adaptation au changement climatique.

2. Modalités de mise en œuvre. Pour la mise en œuvre des activités, le PRODEFI suit principalement une approche de "faire-faire" en s'appuyant sur des prestataires de service (ONG, bureaux d'études) qui sont recrutés par le Projet. Au démarrage du Projet, le couplage de prestataires nationaux et internationaux (dit "consortium") est encouragé pour le renforcement des capacités de l'opérateur national, avant un désengagement progressif de l'opérateur international.

B. GESTION ET COORDINATION DU PROJET

1. Agent principal du Projet. La tutelle technique de PRODEFI est confiée à la Direction des Stratégies, de la Coopération et du Suivi-Evaluation (DSCSE) du Ministère de l'Agriculture (MA) avec un lien technique au niveau des Départements en charge des filières ciblées dans le Projet (Elevage, Pêche, Environnement). La tutelle a pour rôle: i) de constituer l'ancrage institutionnel du programme; ii) d'assurer la coordination de sa mise en œuvre en synergie avec les autres programmes du secteur et partenaires

techniques et financiers et en conformité avec les stratégies nationales et; iii) de créer l'unité de projet. La contribution du gouvernement au programme est inscrite au sein du budget du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

2. Unité de Gestion du Projet (UGP). Le MA met en place par arrêté ministériel une UGP autonome, qui sera établie à Nouakchott pour assurer le pilotage opérationnel et stratégique du Projet avec pour mission d'animer et de soutenir le travail des antennes d'une part, et d'autre part de faciliter le dialogue politique sur le développement des filières au niveau national. L'UGP sera logée dans des locaux communs avec l'antenne de Nouakchott du PASK-II. L'équipe de l'UGP comprend: un(e) coordonnateur(rice) du Projet, un(e) expert(e) finance des gestion des petites et moyennes entreprises, un(e) responsable suivi-évaluation, un(e) responsable administratif(ve) et financier(ère), un(e) comptable, et un(e) secrétaire.

C. PILOTAGE DU PROJET

1. Comité national de pilotage (CNP). La présidence du CNP est assurée par la Direction des Investissements Publics et de la Coopération Économique (DIPCE) du MEF. Au-delà des ministères techniques cités ci-dessus, participent au CNP le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme et le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille. L'implication des représentants des responsables des GTF est également cruciale pour faciliter le dialogue politique autour de la promotion des filières. Il peut être exploré que la même CNP puisse piloter les autres projets du programme FIDA en Mauritanie. Le CNP, qui se réunit au moins deux fois par an, a pour responsabilité de vérifier l'état d'avancement du Projet et de veiller à l'atteinte de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention. Le CNP a pour tâche: i) d'approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA); ii) d'approuver les rapports annuels d'exécution; iii) d'examiner et approuver les rapports d'audit; iv) de vérifier l'application des recommandations des missions de supervision et d'audit; v) de veiller à la cohérence du Projet et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours; et vi) de s'assurer que les contrats du personnel sont renouvelés annuellement sur la base de l'évaluation des performances individuelles et d'équipe.

2. Pilotage opérationnel du Projet. Le Projet est mis en œuvre par deux cellules de gestion opérationnelle à Kaédi et à Kiffa qui sont sous la responsabilité directe du coordonnateur de Projet. Elles sont administrées par un chef d'antenne (CA), logées physiquement à la Délégation de l'Agriculture à Kiffa et à la Délégation de l'Élevage à Kaédi. Les deux antennes sont chacune appuyées par un assistant chef d'antenne. Les antennes sont également appuyées par un assistant suivi et évaluation qui apportera un appui au suivi des marchés, au suivi des aspects de ciblage, genre, jeunes et nutrition, d'un responsable financier, d'un secrétariat et de chauffeurs. Des ressources (espaces de travail) sont mutualisées avec les Délégations Régionales.

Au niveau de chaque antenne de gestion opérationnelle du Projet, un comité technique de pilotage présidé par le coordonnateur de la cellule régionale du MEF et comprenant les Délégations Régionales des ministères concernés (Agriculture, Élevage, Environnement, Pêche, Commerce, Affaires Sociales), les représentants des différents acteurs des GTF, les structures d'appui, les opérateurs de mise en œuvre et les autres projets intervenant sur les filières, sera établi. Ce comité valide les PTBA préparés par les antennes au niveau déconcentré, veille à la cohérence du Projet avec les stratégies de développement régionales et les approches de mise en œuvre des autres projets présents; informe les parties prenantes sur l'exécution du Projet, discute les rapports d'évaluation, enquêtes d'impact et rapports de supervision du Projet pour améliorer progressivement sa mise en œuvre. Il constitue un forum d'échanges sur les expériences et les actions à mener et se réunira tous les six mois.

D. OUTILS DE GESTION ET D'EXECUTION DU PROJET

1. Manuels d'opérations du Projet. Le MA élabore le manuel d'opérations, préparé avec le personnel clé et l'appui de l'assistance technique internationale mobilisée pendant la formulation du Projet PRODEFI, ainsi que le manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés, qui sont ensuite approuvés par le Fonds.

2. Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA). L'UGP présente les activités du PRODEFI chaque année sous forme de PTBA en tenant compte des besoins des acteurs au sein des filières, identifiées avec l'appui des GTF filières et soutenus par les plans d'action filière annuels. Recueillis d'une façon participative, lesdits besoins exprimés au niveau local sont consolidés par Wilaya avec l'appui des antennes de gestion opérationnelles concernées. Ces programmes de travail sont soumis à la validation des deux comités techniques de pilotage; puis consolidés par l'équipe de coordination du Projet dans un PTBA national qui est soumis pour commentaires au MA, approuvé ensuite par le CNP, avant d'être envoyé au FIDA pour avis de non-objection.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du don du Fonds et du don du Fonds ASAP. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don du Fonds et du don du Fonds ASAP ainsi que le montant du don du Fonds et du don du Fonds ASAP affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don FIDA (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du Don ASAP (exprimé en DTS)	Pourcentage
I. Travaux	3 370 000	970 000	100% HT
II. Formations et ateliers	2 450 000	570 000	100% HT
III. Biens, services et intrants	1 800 000	1 690 000	100% HT
IV. Dons et subventions	950 000	640 000	100% HT
V. Salaires et indemnités	1 100 000		100% HT
Non alloué	1 080 000	430 000	
TOTAL	10 750 000	4 300 000	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- Les dépenses de Travaux relatives à la catégorie I incluent également les dépenses liées aux Véhicules ainsi que celles liées aux Équipements et matériels.
 - Les dépenses de Formations et ateliers relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Consultations.
 - Les dépenses de Salaires et indemnités relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux Coûts de fonctionnement.

2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories II, III et V encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 300 000 USD. Dès que possible après l'entrée en vigueur du présent Accord, le Bénéficiaire présentera au FIDA pour non-objection un budget détaillé des activités de démarrage. Le paiement du montant lié aux coûts de démarrage sera soumis à l'avis de non-objection du FIDA. Les montants éventuels non dépensés seront versés sur le compte désigné approprié du Projet.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du don du Fonds et du compte du don du Fonds ASAP si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Suivi-évaluation. L'UGP met en place un système de suivi-évaluation (S-E) afin de fournir les informations et les analyses utiles pour le pilotage de l'exécution du Projet et prévoir les ressources humaines et financières suffisantes pour leur mise en œuvre. Pour faciliter la mise en place du S-E dès le début du Projet, ce processus est appuyé par une assistance technique internationale. Le responsable de suivi-évaluation assure la production des documents requis, tandis que le S-E est opérationnalisé au niveau local par les partenaires de mise en œuvre et contrôlé et consolidé par les antennes de gestion. Le S-E permet de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du Projet, ses effets et son impact sur les groupes cibles et renseigne une liste restreinte d'indicateurs relatifs au Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI), aux incidences du changement climatique (financement ASAP) et à la nutrition. Le S-E du PRODEFI est composé de la façon suivante: i) un suivi interne permanent des activités; ii) des auto-évaluations participatives internes avec les parties prenantes des filières notamment les GTF, les Associations de Gestion Locale Communautaire (AGLC), les Groupes d'intérêt économique (GIE), les coopératives, etc.; iii) des missions conjointes de supervision du FIDA et du Gouvernement au nombre maximum de deux par an, ainsi que des missions d'appui à la mise en œuvre; et iv) des évaluations externes ponctuelles. Une revue à mi-parcours est effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la quatrième année. A la fin du Projet, une mission d'achèvement matérialisée par un rapport d'achèvement et un atelier de clôture mettent en exergue les résultats, les effets et l'impact du PRODEFI.

2. Recrutement du personnel. La sélection du personnel du Projet se fait sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, sur la base de contrats dont la durée ne pourra excéder la durée du Projet et renouvelable chaque année. Afin d'éviter les retards enregistrés lors du lancement des derniers projets financés par le FIDA en Mauritanie le recrutement du coordonnateur et des principaux cadres du Projet fait l'objet d'une attention particulière et une expertise internationale est mobilisée pour apporter un appui technique au déroulement du processus de recrutement. Une Commission nationale, dans laquelle le FIDA est représenté à titre d'observateur, est chargée de mener l'exercice en toute transparence selon des termes de référence qui sont élaborés conjointement par le Gouvernement mauritanien et le FIDA. Le personnel est soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement du personnel ainsi que la décision de mettre fin à leurs fonctions ou à leur affectation se fait en consultation avec le FIDA. Pour faciliter le démarrage du Projet et appuyer la maîtrise d'ouvrage des activités (recrutement des prestataires, planification et lancement des activités), une assistance technique internationale est mobilisée durant les deux premières années du Projet.

3. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le

Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes à pourvoir dans le cadre du Projet. Le Bénéficiaire encourage les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

4. Contrôle interne. Le PRODEFI dispose d'une fonction de contrôle interne dont les activités reposent sur un Plan de Contrôle Interne Annuel à définir par le contrôleur interne. Le contrôleur interne doit fournir à la coordination du PRODEFI la situation d'éventuels dysfonctionnements et faiblesses dans la gestion fiduciaire ainsi que les mesures à engager pour y pallier. Le contrôleur interne est sous la supervision du coordonnateur à qui il rend compte périodiquement de ses activités.

5. Pool d'assistance technique et financière (PATF). Dans la perspective de la mise en place progressive d'une approche programme au niveau du portefeuille du FIDA en Mauritanie, un PATF conjoint offre un appui aux deux projets du portefeuille. Les appuis du PATF portent en particulier sur: i) le contrôle interne des procédures et de la gestion de chaque projet et conseils au pilotage à chaque coordonnateur; ii) l'appui à la passation des marchés aux deux projets; iii) la communication et la gestion des savoirs; iv) le ciblage, le genre et la jeunesse et, v) le suivi-évaluation. Le pool est doté d'un budget spécifique et d'une planification provenant des deux projets, lui permettant de mobiliser rapidement des expertises nationales et internationales à la demande des projets pour appuyer: i) la planification, ii) l'informatique, iii) la gestion prévisionnelle et stratégique, iv) le suivi-évaluation, et v) la gestion fiduciaire et les ressources humaines.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ¹				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif général								
Améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier) dans les zones d'intervention	1. Taux d'insécurité alimentaire des ménages ^{2*}	88% ³	N/A	À suivre	Données disponibles au niveau national	Année 1 et 8	UGP	Stabilité sociopolitique et résilience du cadre macroéconomique
	2. Taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans*	37% ⁴	N/A	À suivre	Données disponibles au niveau national	Année 1 et 8	UGP	
Objectif de développement du Projet								
Inclure les ruraux pauvres dont les femmes et les jeunes dans des filières rémunératrices et résilientes	3. Nombre de personnes ayant bénéficié des services du projet*	0	120 000	243 000	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	Les mesures prises contribuent à l'atténuation des risques ⁵
	4. Pourcentage d'augmentation de la marge brute des producteurs soutenus par le projet	Enquête de référence	+ 20%	+40%	Enquêtes spécifiques	Année 1, 4, 8	UGP, prestataire	
	5. Nombre de ménages plus résilients ⁶ aux effets du changement climatique (ASAP)*	0	7500	14 000	Rapportage interne	Année 1, 4, 8	UGP, S&E	
Effet 1: Des GTF durables et des partenariats soutiennent le développement des filières et les intérêts des producteurs pauvres	6. Nombre de GTF opérationnels ⁷	11	14	22	Évaluation	Année 1, 4, 8	UGP, prestataire	Volonté politique du gouvernement à promouvoir les filières nationales
	7. % de 4P opérationnels après 3 ans de fonctionnement	N/A	50%	70%	Évaluation	Année 1, 4, 8	UGP, prestataire	
	8. Part des groupes de producteurs bancarisés	10%	50%	70%	Enquête d'impact, rapport prestataire	Annuelle	Prestataire	

¹ Désagrégé par genre et âge (hommes, femmes et jeunes de 15-35 ans).

² Défini par le pourcentage de ménages ayant connu une première période de disette.

³ Données de l'enquête SYGRI finale du ProLPRAF (2016).

⁴ Idem.

⁵ Voir partie sur l'identification et atténuation des risques.

⁶ Dans le cadre du projet, un exploitant sera considéré comme plus résilient s'il a accès à au moins deux des volets suivants: i) irrigation économe en eau; ii) accès à l'énergie décarbonnée; iii) gestion durable des PNFL; iv) gestion durable du fourrage; v) formation aux techniques culturales intelligentes face au climat.

⁷ Ayant atteint le niveau 1 sur la base de la typologie des GTF.

Produit 1.1: Les acteurs sont renforcés dans l'analyse, la programmation et le dialogue politique relatifs à leurs filières	9. Nombre de GTF soutenus	0	16	26	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, prestataire	Représentativité de tous les types d'acteurs au sein des filières dans les GTF
Produit 1.2: Des initiatives de contractualisation formalisées et de partenariats entre acteurs sont développées et financées	10. Nombre de 4P financés	0	20	40	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	
	11. Nombre de groupes CECI constitués	0	150	220	Enquête d'impact, rapport prestataire	Annuelle	prestataire	
	12. Nombre de contrats appuyés	0	250	600	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	
Produit 1.3: Des infrastructures facilitant l'accès au marché sont construites ou réhabilitées	13. Km de pistes remises en état*	0	90	130	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	
Effet 2: Des modèles de production résilients, sensibles aux enjeux nutritionnels et orientés vers le marché sont adoptés par les bénéficiaires	14. Part des producteurs ayant déclaré une augmentation de la production commercialisée	0	90%	90%	Enquêtes spécifiques	Annuelle		
	15. Score de diversité alimentaire des ménages	À déterminer	N/A		Enquête socioéconomique de base	Année 1 et 8	UGP, S&E UGP, S&E	
Produit 2.1: Des modèles de production compétitifs et résilients sont mis en œuvre	16. Nombre de coopératives bénéficiant des modèles de production	0	350	700	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	Pérennité du dispositif d'appui-conseil et d'encadrement
	17. Nombre de ménages vulnérables disposant de plus d'eau pour la production et la transformation agricole (ASAP)*	0	6 000	10 800	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	
Produit 2.2: Des services d'appui-conseil et l'offre de services favorisent l'adoption des modèles de production	18. Nombre de personnes bénéficiant des séances d'éducation nutritionnelle	0	5 000	11 000	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	